Indications thérapeutiques Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- ROTIGOTINE 4 mg/24 h - NEUPRO 4 mg/24 h, dispositif transdermiqueOuvrir la page de détail sur ce groupe générique

Composition en substances actives

Dispositif (Composition pour un dispositif)
> rotigotine 9 mg

Présentations

> 30 sachet(s)-dose(s) copolymère d'éthylène aluminium polyéthylène basse densité (PEBD) papier polyéthylène de 1 dispositif(s)

Code CIP : 377 211-1 ou 34009 377 211 1 0
Déclaration de commercialisation : 10/01/2011
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 45,99 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 47,01 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

> 7 sachet(s)-dose(s) copolymère d'éthylène aluminium polyéthylène basse densité (PEBD) papier polyéthylène de 1 dispositif(s)

Code CIP : 373 287-3 ou 34009 373 287 3 9
Déclaration d'arrêt de commercialisation : 17/01/2025
Cette présentation n'est pas agréée aux collectivités

En pharmacie de ville :

- Prix hors honoraire de dispensation : 10,84 €
- Honoraire de dispensation : 1,02 €
- Prix honoraire compris : 11,86 €
- Taux de remboursement :65%

Aller au glossaire

Service médical rendu

Cliquez ici pour accéder au glossaire sur le SMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprès de la HAS . Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.
Redirection à la page d'aide

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 17/06/2015Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 17/06/2015 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par NEUPRO reste important dans l’indication de l’AMM.

Amélioration du service médical rendu Cliquez ici pour accéder au glossaire sur l'ASMR

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence. Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien `Avis du jj/mm/aaaa` ou encore sur demande auprés de la HAS . Les avis et synthéses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 03/11/2010	Inscription (CT)	Absence d'amélioration du service médical rendu (ASMR V).

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 30/04/2008Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 30/04/2008 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Extension d'indication	NEUPRO n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR de niveau V) par rapport à SIFROL chez les patients parkinsoniens au stade avancé de leur maladie. Il est le seul agoniste disponible en administration transdermique, en vue d'une stimulation dopaminergique continue et non pulsatile et constitue donc un moyen supplémentaire dans la prise en charge de la maladie de Parkinson à un stade avancé.
V (Inexistant)	Avis du 31/01/2007Lien vers l'avis complet de la commission de la transparence du 31/01/2007 - nouvelle fenêtre vers le site de la HAS	Inscription (CT)	NEUPRO n'a pas démontré sa non infériorité par rapport au ropinirole (REQUIP) . il n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR de niveau V) par rapport au ropinirole chez les patients parkinsoniens au stade précoce de leur maladie. Il est le seul agoniste disponible en administration transdermique, en vue d'une stimulation dopaminergique continue et non pulsatile et constitue donc un moyen supplémentaire dans la prise en charge précoce de la maladie de Parkinson.

Autres informations

- Titulaire de l'autorisation : UCB Pharma SA
- Conditions de prescription et de délivrance :
  - liste IAller au glossaire
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 666 295 1